



C
O
M
M
U
N
I
Q
U
E

D
E

P
R
E
S
S
E

Les organisations syndicales de la Fonction publique se félicitent de l'abrogation annoncée de la journée de carence.

Après la fin du contingentement du 8^{ème} échelon de la catégorie C, elles considèrent que ces mesures positives sont à mettre au compte de leur détermination unitaire et de celle des agents.

Ceci étant, elles estiment que la situation qui perdure, notamment sur les questions des salaires avec le maintien du gel de la valeur du point, de l'emploi avec la poursuite des suppressions dans de nombreux secteurs, des conditions de travail qui s'aggravent, est tout à fait préoccupante et insatisfaisante.

Elles ont donc décidé de se revoir très prochainement pour, à partir des propositions du gouvernement en matière de rémunérations et de carrières, croiser à nouveau leurs analyses et décider ensemble des éventuelles modalités d'action à mettre en œuvre pour obtenir de rapides et nouvelles avancées.

Paris, le 22 février 2013